

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 5 (1902)  
**Heft:** 239

**Artikel:** Feuilleton du Pays du dimanche : Mozette  
**Autor:** Barancy, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-251735>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche

# LE PAYS

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche

Porrentruy

Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

TÉLÉPHONE

LE PAYS 30<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30<sup>me</sup> année LE PAYS

## HISTOIRE

DE LA  
SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES  
**FRANCHES-MONTAGNES**  
PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Jusqu'en 1701 les gens de Rebévelier fréquentaient l'église d'Undervelier et étaient gouvernés par le curé de cette paroisse, sans que l'union ait été conclue. Les gens de Rebévelier, désirant se rattacher à une paroisse, s'adressèrent à l'abbé de Bellelay pour obtenir l'union de ce village avec la paroisse de la Madeleine. L'abbé, collateur de cette dernière, donna de suite son consentement sous la ratification du prince-évêque, comme seigneur territorial. Le prince acquiesça à cette démarche et les catholiques de Rebévelier s'entendirent avec le curé d'Undervelier pour se libérer entièrement de lui. Le curé ne demandait pas mieux que d'être déchargé de la desserte de cette commune si éloignée où il ne pouvait souvent pas aborder, surtout en hiver, par suite de manque de route.

Les paroissiens des Genevez, de Lajoux et de Fornet-dessus, composant la paroisse de la Madeleine, repoussèrent avec énergie l'union décrétée par le prince. Ils donnaient pour principale raison qu'il ne suffisait pas de se rattacher à une paroisse, mais qu'il fallait tout au moins l'indemniser, et que leur église allait se trouver trop petite. La paroisse délégua 9 hommes à Bellelay pour

protester contre l'admission du village de Rebévelier et insister pour le maintien des anciens droits. Ils se plaignirent aussi des gens de Rebévelier qu'ils appelaient « une race de gens chicaneurs ». L'abbé, après les avoir entendus, leur répliqua que les raisons n'étaient pas tenables, que l'admission du village de Rebévelier dans leur paroisse ne leur porterait aucun préjudice et qu'enfin on devait tenir compte de l'admirable constance de ces gens qui, à la réforme, étaient demeurés catholiques et qu'enfin on devait régulariser leur situation définitivement.

Voyant que l'abbé de Bellelay tenait fortement à l'union si désirée et que le prince avait approuvée, l'assemblée paroissiale délégua un de ses membres auprès de Son Altesse, pour s'opposer à ce raccourcement.

Le prince remit toute l'affaire à son vicaire général. Celui-ci convoqua les deux parties à Delémont, le 24 mai 1701. Le sous-prieur de Bellelay, le Père Godefride, y parut avec les gens de Rebévelier. La paroisse de la Madeleine y envoya le lieutenant de Lajoux, Antoine Sauley, l'aubergiste Jeantat Berberat, Thomas, ambourg des Genevez et Urs Voirol. L'abbé de Bellelay recommanda très sérieusement l'admission du village de Rebévelier dans la paroisse des Genevez et fit de vives représentations aux opposants sur leur dureté. Le vicaire général, après avoir entendu les parties, répondit qu'il préparerait la sentence définitive. Elle fut rendue le 18 juin 1701, en ce sens que la commune de Rebévelier et ses dépendances seront unies définitivement à la paroisse d'Undervelier, qu'elles y sont annexées, qu'elles y auront les mêmes droits que les autres

paroissiens et que les paroissiens de Lajoux et des Genevez sont dès ce moment affranchis et libres de toutes les prétentions de ceux de Rebévelier. Le décret fut signé à Arlesheim, le 28 juin 1701, sous le sceau de la Cour épiscopale de Basle, par Seb. Henri Schnorff, vicaire, général.

Urs Voirol, qui relate toute cette affaire dans ses Mémoires, ajoute : « On a mis l'original de la sentence dans l'augat » du communal des Genevez et une copie à celui de Lajoux. Dieu soit loué. Amen ».

Le 4 mai 1706, Jean Georges Voirol, des Genevez, venait d'être élu Abbé de Bellelay. Le 13 juin suivant avait lieu, dans l'église abbatiale de cet illustre monastère, la bénédiction du nouvel Abbé par son Altesse, Jean Conrad de Reinach, prince-évêque de Bâle, assisté de son suffragant, Jean Christophe Haus, évêque de Domitopolis et de l'abbé de Lucelle, Nicolas Delfis. Ce fut cet abbé qui construisit la belle et vaste église de Bellelay. Commencée en 1710, elle fut consacrée solennellement le 23 octobre 1714, par le Prince-Evêque de Bâle, Jean Conrad de Reinach, à Dieu Tout-Puissant, sous le patronage de la Ste. Vierge. Ce vaste édifice mesurait 180 pieds de longueur sur 74 de largeur et 55 d'élévation. Une belle grille en fer d'un travail exquis, haute de 12 pieds, séparait la nef du premier chœur qui avait la même largeur que l'église et une longueur de 53 pieds. Le sanctuaire, élevé de 4 degrés, avait 36 pieds de long et 30 de large. Il y avait dans le chœur 32 hautes stalles et 24 basses, en bois de chêne avec des sculptures. Douze pillastres, dont les chapiteaux

1) Coffre où l'on conservait les archives.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 3

## MOZETTE

PAR  
JEAN BARANCY.

II

— Oh ! mon Dieu ! cria aux premières lueurs de l'aube la meunière qui, la première, sortit de son moulin et trouva, étendue contre la porte la fillette toujours endormie dont les cheveux embroussaillés couvraient le front et les épaules, qu'est-ce que cela ?

— Cela ?... répliqua son mari accouru à ses cris et en se penchant aussi vers le petit corps inerte. C'est... une pauvre, parbleu ! Regarde un peu ces attifaux ; il n'y a pas à se tromper.

Mais pour ce qui l'a fait échouer là, allez donc le savoir !

— Elle le dira.  
— J'y compte bien.  
— Nous allons la rentrer, pas vrai ?  
— Cette idée !  
— Prends-la doucement, mon homme ; ne lui fait point de mal.  
Il haussa les épaules. Faire du mal à cet oiseau ? Elle n'y pensait pas !  
— Il faut la coucher dans notre lit, reprit-elle.

Non, dans le lit à notre Françoise, riposta-t-il ; elle y sera encore mieux.

Et il l'emporta avec précautions jusqu'au lit aux rideaux d'indienne où sa femme la coucha et où elle se réveilla, bien plus tard, l'âme extasiée de voir inclinés sur elle les visages compatissants et le bon sourire attendri du meunier et de la meunière à qui elle raconta sa triste histoire et qui la gardèrent.

Ah ! les braves, les excellentes gens !

Mozette ne les quitta plus, et son rêve ne dépassa jamais la forêt qui s'étendait profonde et mystérieuse derrière le vieux moulin.

Elle les aimait et en fut aimée comme leur fille, la sœur cadette de leur Françoise, dont le mari était bûcheron, et qui habitait avec lui le village de l'autre côté de la forêt, à une grosse heure de là.

Elle fut heureuse.

Les Bohémiens, partis le lendemain de sa fuite, s'étaient bien gardés de la réclamer à qui que ce fût, dans la crainte, s'ils la reprénaient de force, de révélations compromettantes, et, maintenant, elle n'appréhendait plus rien et ne désirait plus rien, rien, sinon de continuer à vivre doucement entre les bonnes gens qui l'aimaient et qu'elle chérissait de toute son affection doublée d'une reconnaissance profonde.

Le temps passa et les années succédèrent aux années sans apporter beaucoup de changements dans sa paisible existence, si heureuse après les épreuves de son enfance.

étaient surmontés d'autant de statues des saints de l'Ordre de Prémontré. décoraient ce riche sanctuaire. Le maître-autel était placé sous un magnifique baldaquin de 50 pieds de haut, soutenu par huit colonnes de bois de chêne, toutes revêtues d'or. Une grande statue de l'Assomption de Marie, en bois doré, surmontait cet autel magistral. Six autels latéraux occupaient les deux côtés de l'église. Une tribune, avec grille forgée, était établie le long des bas côtés jusqu'au sanctuaire. Deux orgues excellentes, l'un de 25 registres, l'autre de 14, étaient placées sur la tribune. La façade extérieure, toute en pierre de taille, était encadrée majestueusement par deux tours de 155 pieds de haut et renfermait douze cloches fondues à Bellelay et pesant 15,350 livres.

Toutes ces cloches étaient parfaitement d'accord, suivant les tons naturels de la gamme et formaient la plus belle sonnerie qu'on eût jamais entendue dans les montagnes du Jura.

Sous le sanctuaire était placé le caveau. C'était une voûte spacieuse, divisée en plusieurs foyers de 6 pieds et demi de profondeur et de 2 de diamètre, dans lequel on mettait le cercueil des religieux. L'église de Bellelay était l'une des plus grandes et des plus belles du Jura et encadrait admirablement bien ce monastère, la perle du diocèse de Bâle. Hélas ! on sait ce qu'est devenu ce monument si cher particulièrement aux religieuses populations des Franches-Montagnes. Autrefois la foule envahissait l'église de Bellelay : on était avide d'assister à ces grandes et belles cérémonies qui se développaient avec tant de majesté dans cette incomparable basilique. Sous son immense baldaquin, l'autel paraissait tout couvert de ses riches ornements. Au chœur se dressait le trône de l'Abbé qui s'y assyait avec toute la pompe des insignes pontificaux. Les ministres sacrés revêtus de riches dalmatiques entouraient et assistaient le prélat de Bellelay. Tous les religieux, en grande cappa de laine blanche, dans l'attitude de la prière et du recueillement occupaient les deux rangées des stalles. Le chant de Bellelay, si grave, si riche, était soutenu par les deux orgues. Quel beau spectacle que celui de la liturgie de Prémontré dans la basilique de Bellelay ! L'encens fumait à l'autel étincelant de lumières ; la crosse abbatiale à la main, portant la mitre d'or, don du Concile de Constance, l'abbé de Bellelay pontifiait selon un rite antique remontant à Saint

Mozette grandissant, la meunière l'envoya en apprentissage chez la couturière du village, et, plus tard, quand elle eut dix-sept ans, et sut aussi facilement tailler un corsage que tirer l'aiguille, la garda après d'elle et tâcha de lui attirer quelques clientes parmi les femmes qu'elle connaissait, afin qu'elle eût un peu d'argent quand elle se marierait.

Car elle ne voulait rien d'elle que sa bonne grâce, son joli sourire et sa tendresse.

La jeune fille, d'ailleurs, se rendait utile et savait payer quand même la généreuse hospitalité de ses bienfaiteurs par les soins dont elle les entourait.

Alerte, courageuse et charmante de visage, Mozette excitait aussi bien par son caractère que par la grâce de sa mignonne personne l'admiration de tout le monde, et, malgré ses dix-sept ans à peine, les garçons déjà, se retournant sur son passage, se disaient, à part eux, qu'étant à la fois si gentille et si sérieuse, elle ferait la plus avenante petite ménagère qu'on pût rêver.

L'un deux même en avait parlé au meunier,

Norbert. Un Père du couvent ou quelque dignitaire étranger, invité pour la solennité, prêchait dans cette chaire si remarquable, qu'on voit aujourd'hui dans l'église protestante de la Chau-de-Fonds. Tout était grand, tout était noble, tout était digne dans cette église. On sentait la foi illuminant ce désert ; et la foule, qui avait traversé les bois et les neiges et les tourmentes de l'hiver pour jouir de ce spectacle ravissant, quand elle entendait retentir les sons mélodieux des douze cloches de Bellelay, chantant les allégresses de Noël, quand dans cette sainte nuit elle pénétrait dans l'église illuminée et toute brillante d'or et de peintures, elle pouvait se croire transportée dans un autre monde, aux spectacles du Ciel. (1)

Oh ! Bellelay qu'es-tu devenu ! Victime de la rage des révolutionnaires français, tes murs abritent aujourd'hui de pauvres aliénés et ton église, si souvent témoin du sacre des évêques, a vu l'abomination de la désolation et des écuries s'installer sous tes voûtes vénérables où retentissent maintenant les mugissements des bêtes de somme ?

En reportant ses pensées vers cet antique monastère, ce joyau de l'Evêché, l'âme attristée, le catholique jurassien, ne peut s'empêcher de verser des larmes et d'une voix pleine, d'émotion s'écrier :

Oh ! Bellelay ! Oh ! Bellelay !

(A suivre.)

## En express !

J'étais seul dans un compartiment de seconde classe de la C<sup>e</sup> P.-L.-M. quand, à la bifurcation d'Arvant une dame et deux jeunes filles montèrent.

La mère devait avoir quarante ans.

L'âge des jeunes filles devait être celui des rêves dorés : dix huit... vingt...

Sœurs ? Non, sans doute ! il y avait dans leur

(1) L'église abbatiale fut trois fois incendiée, la première fois en 1402 par accident, elle fut rebâtie par l'abbé Henri Nerr, de Delémont ; la seconde fois en 1499, par les Impériaux qui brûlèrent également le monastère. L'église fut rebâtie en 1513. En 1556, un nouvel incendie détruisit l'église et le monastère de Bellelay, qui fut rebâti sous l'abbé Servais Fridez de Delémont. Aujourd'hui l'église de Bellelay sert d'écurie !

au bon père Toussaint, qui s'était chargé de le répéter à Mozette, mais qui ne l'avait pas fait, soit parce qu'il la trouvait encore trop jeune, soit parce que la pensée d'une séparation possible lui était trop pénible.

— La petite veut réfléchir, avait-il répondu quelques jours après au prétendant un peu déconfit ; ne lui dis rien toi-même, mon fils, tu gâterais les choses...

Au fond, ce garçon lui plaisait, ayant des économies et une terre qu'il cultivait lui-même, et, malgré lui, il pensait souvent à sa proposition, dont il finit par aviser sa femme pour lui demander conseil.

Fallait-il, oui ou non, en faire part à Mozette et penser à son établissement ?

Mais la meunière trouva qu'il valait mieux attendre qu'elle eût au moins dix-huit ans, et Toussaint en fut ravi, ne pouvant se familiariser avec l'idée qu'un jour, pas trop lointain, la jeune fille quitterait le logis.

Oui, oui, on attendait qu'elle eût dix-huit ans. Et, en attendant, beaucoup d'eau passerait

mise une différence de tons et de coupe qui n'existe pas à cet âge entre deux enfants qu'unit le sang.

Quelques minutes me suffirent pour comprendre qu'elles étaient deux amies réunies par le hasard.

Si j'avais écouté ma première impression, j'avoue que je serais resté les yeux ouverts devant celle dont le corps souple était vêtu d'un costume bleu, dont les mains, des mains d'enfant, étaient emprisonnées dans des gants gris-perle, et dont la tête mutine se débarrassa d'un chapeau garni d'une gaze dans laquelle avait été semés des bouquets de bluets.

Si j'avais analysé les traits de ce minois lutin, peut-être n'y aurais-je pas trouvé la régularité des traits, le fini des contours qu'un peintre eût été en droit de désirer pour une copie, mais je n'entrepris pas l'analyse.

Je devinais en elle un tel entrain, un besoin si vif de parler ; je découvrais au fond des lèvres roses, un sourire si malin que je me dis qu'elle devait avoir à communiquer de très intéressantes choses à l'amie, et je pris le parti de dormir.

Le sommeil ne vint pas, mais ma tête resta appuyée si lourdement sur le coussin du wagon, mes paupières restèrent si bien closes et je me condamnais à une telle immobilité que vous-même m'auriez cru dans un profond sommeil.

— Non, ma chère, non, tu n'as pas idée de ça !...

— Vraiment ?

— Tu sais, on a voulu m'y conduire, j'y suis allée ; le résultat est ce que je prévoyais... Lui, mon mari ? Oh ! non !...

J'eus besoin d'une volonté très grande pour conserver mon immobilité.

— Alors, il ne te plaît pas ?

— Me plaire ? si encore il ne me déplaisait pas !...

— C'est étrange que tu aies éprouvé une si grande antipathie.

Un petit rire franc et joyeux se mêla aux trépидations du train.

— Chut ! tu vas réveiller ce Monsieur !...

Je ne vis rien, mais j'entendis un frôlement d'étoffe près de moi et je compris qu'elle s'approchait de ma personne pour constater que « le monsieur dormait ».

Il y a des positions tentantes pour un homme, et des instants où il lui est difficiles de répondre de lui.

Si j'avais soulevé les paupières et que j'eusse vu à deux doigts de ma barbe le minois éveillé, je ne sais si je n'aurais pas été capable d'une folie...

sous la roue du moulin, de la belle eau, bleue comme le ciel ou verte comme l'herbe, selon que le vent inclinait davantage sur elle ou les repoussait les grandes ramilles souples des saules et des aumelles qui baïgaient leurs racines dans ses ondes.

Mozette l'aimait avec passion, cette eau, qui, depuis bientôt sept ans, berçait, la nuit, son sommeil avec sa voix jaseuse et qui, le jour, semblait rire et chanter avec elle, cette eau claire au fond de laquelle elle s'amusait, enfant, à mirer ses yeux et que, cependant, à présent, elle apprenait à redouter à Etienne Tiennet, le petit-fils des meuniers, qu'ils venaient de prendre à leur charge, et dont les trois ans turbulents ne lui laissaient pas un instant de repos. Non ; surtout, oh ! surtout, quand il s'échappait et s'enfonçait dans les franges soyeuses de l'herbe, si haute à l'entour du moulin qu'elle le dérobaît presque au regard, sa jolie tête blonde la dépassant seule, comme une fleur dorée sous le soleil.

(La suite prochainement.)